



REPRÉSENTATION PERMANENTE
DE LA FRANCE AUPRÈS DE
L'OFFICE DES NATIONS UNIES
ET DES ORGANISATIONS
INTERNATIONALES
À VIENNE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique
des Nations unies

SOUS-COMITE JURIDIQUE
62^{ème} session (20 mars – 31 mars 2023)

Point 9 - Méthodes de travail du Comité

Déclaration de la délégation française

= Seul le prononcé fait foi =

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les délégués,
Chers collègues,

La France soutient activement les travaux du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique, le CUPEEA, et de ses sous-comités. Nous considérons que nos méthodes de travail doivent permettre des débats fructueux, respectueux et inclusifs.

Pour atteindre ces objectifs, il nous semble important de conserver un ordre du jour raisonnable et que tout nouveau point soit conditionné à la suppression d'un autre point. Maintenir un programme de travail réaliste est une condition indispensable pour permettre à chacun de s'exprimer et conserver des échanges substantiels. La limitation de la durée des déclarations, que nous soutenons, permet également d'atteindre ces objectifs. Il conviendrait également d'envisager une rationalisation des points à l'ordre du jour. Cette rationalisation ne devrait pas conduire à réduire le nombre de thèmes suivis par ce sous-comité mais doit conduire à éviter que certains des points à l'ordre du jour ne se recoupent les uns les autres.

Par ailleurs, dans la suite de ce qui avait été discuté lors du dernier sous-comité scientifique et technique, cette réflexion doit également porter sur l'articulation des

différents points de l'ordre du jour nous semble nécessaire. La France souhaiterait que les sujets soient traités les uns après les autres, ce qui constitue un gage de cohérence. Une souplesse pourrait toutefois être conservée pour les sujets en lien avec un groupe de travail dont les réunions s'étalent sur toute la durée de ce sous-comité. Les séances formelles de ces groupes de travaux gagneraient également à être à la fois plus longues et moins nombreuses, concentrées en deuxième semaine après les travaux en informelle.

Après deux années de pandémie, la France souhaite souligner la nécessité d'envisager le retour à un format classique, en présentiel pour nos réunions. Le format hybride a été accepté de façon exceptionnelle sur la base d'un consensus entre toutes nos délégations. Tout en prenant en compte les intérêts de tous, il convient de réfléchir aux modalités qui doivent permettre de revenir à la pratique établie, conformément au règlement. La durée associée, 3 heures, participerait à la qualité des débats et à leur inclusivité. La retransmission en ligne les débats doit par ailleurs être maintenu pour permettre à des experts de suivre nos débats, même s'ils ne pourront participer que par le biais des représentants présents.

La France rappelle également son attachement au multilinguisme et à l'égalité de statut de toutes les langues de travail. Il est nécessaire, comme l'ont déjà fait remarquer plusieurs délégations, notamment lors de la dernière session du sous-comité scientifique et technique, d'assurer l'interprétation de l'intégralité des sessions de travail.

Je souhaite également souligner que conformément à son statut d'observateur permanent, l'Union européenne doit être invitée à participer aux groupes de travail du comité.

Madame la présidente,

La France considère que l'effort normatif international a permis des avancées considérables et doit être continuellement poursuivi et approfondi. Mais il convient également que cet effort international soit doublé d'efforts nationaux.

Je vous remercie./.